

Philippe Kélin
11 avenue des Saules
44300 NANTES
FRANCE

Nantes, le 2 novembre 92

(4)

REPUBLICA DE CHILE			
EVIDENCIA			
REGISTRO Y ARCHIVO			
NR.	92/25999		
A:	10 NOV 92		
P.A.A.	<input type="checkbox"/>	P.C.A.	<input type="checkbox"/>
C.B.E.	<input type="checkbox"/>	M.L.P.	<input type="checkbox"/>
M.T.O.	<input type="checkbox"/>	P.V.	<input type="checkbox"/>
M.Z.C.	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
ARCHIVO			

Sr. Patúcio Aylwin Azócar
Presidente de la República
Palacio de la Moneda
SANTIAGO
CHILI

Excellence,

Permettez-moi de m'adresser à vous aujourd'hui
au sujet d'une personne "disparue" en 1974 à la suite
du coup d'état au Chili -

En effet, je suis préoccupé d'apprendre que les
enquête au sujet de la torture et de la "disparition"
en 1974 d'Alfonso Chanfreau Oyarce pourraient
être transférées vers la juridiction militaire -

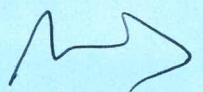
Jusqu'à présent, les tribunaux militaires se
sont montrés incapables d'enquêter sur des cas de violations
des droits de l'homme, et de faire comparaître les coupables -

De même que beaucoup de français, je suis
particulièrement consterné par l'impunité dont ont joui
les responsables de violations des droits de l'homme sous
l'ancien gouvernement militaire -

Je vous demande fermement de garantir que les
coupables de tels actes seront traduits en justice, et que la
lumière sera faite sur des cas comme celui d'Alfonso
Chanfreau Oyarce -

En particulier, je vous demande d'annuler la
loi d'amnistie de 1978 qui empêche de telles enquêtes -

Veuillez agréer, Excellence, l'expression
de ma respectueuse considération -



PAR AVION



AÉROGRAMME

M. Sr Patricia Aylwin Azócar
Residente de la República
Palacio de la Moneda
SANTIAGO
CHILI



Deuxième pliage



Ce pli ne sera pas acheminé par avion
s'il contient un objet quelconque.

EXPÉDITEUR: Frédéric Rollin court
Nom: Frédéric Rollin court
Adresse: 11 avenue des Bouleaux FRANCE
44300 NANTES

M^{me} RICARD Clémence

Rue du Saule

34560 VILLEVEYRAC

FRANCE

Sète le 29 octobre 1992

à S^r Président de la République
S^r Patricio Aylwin Azocar

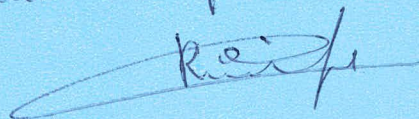
C'est en qualité de membre d'Amnesty International que je me permets d'exprimer ma préoccupation au sujet d'un possible transfert vers la juridiction militaire, d'enquêtes concernant la torture et la "disparition" d'Alfonso CHANFREY OYARCE.

Or, les tribunaux militaires ont fait preuves d'incapacité à être dans de tels cas.

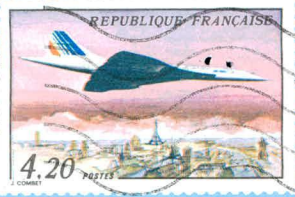
Amnesty International s'inquiète de l'impunité dont ont joui les responsables de violations des droits de l'homme sous l'ancien gouvernement militaire et demande instamment au gouvernement que les responsables de tels actes soient traduits en justice pour que la lumière soit faite sur des cas comme celui d'Alfonso CHANFREY OYARCE.

De plus, il serait souhaitable que le gouvernement annule la loi d'amnistie de 1978 (décret de loi 2131) qui a permis d'écarter, et continue d'empêcher, que des enquêtes exhaustives soient menées au sujet des violations commises avant 1978.

Je vous prie de croire et^{re} le Président à l'expression de mes sentiments les plus respectueux



PAR AVION

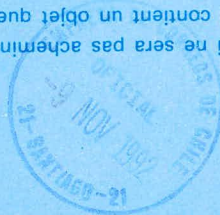


AÉROGRAMME

M^S Patricio AYLWIN AZÓCAR
P³ República de CHILE
PALACIO de la Sponeda
SANTIAGO
CHILE

Deuxième pliage

Ce pli ne sera pas acheminé par avion
s'il contient un objet quelconque.



6

EXPÉDITEUR :
Nom : RICHARD Evans
Adresse : Rue du Bourge
34560 VILLEVEYRAC - FRANCE

1
Hélène NORDET
115 av de la pau
34560 Mbezzi
FRANCE

Mbezzi le 3 novembre 1992

Dr Patricio Aylwin Azócar
Presidente de la Republica de Chile
Palacio de la Moneda
Santiago Chile.

Monsieur le Président,

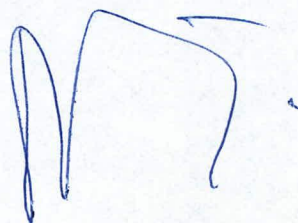
C'est en qualité de membre d'Amnesty International que je me permets d'exprimer ma préoccupation au sujet d'un possible transfert vers la juridiction militaire, d'enquêtes concernant la nature de la "disparition" d'Alfonso CHANFREAU OYARCE.

Or, les tribunaux militaires ont fait preuves d'incapacité répétée dans de tels cas.

Amnesty International s'inquiète de l'impunité dont ont joui les responsables de violations des droits de l'homme sous l'ancien gouvernement militaire et demande instamment au gouvernement que les responsables de tels actes soient traduits en justice pour que la lumière soit faite sur des cas comme celui d'Alfonso CHANFREAU OYARCE.

De plus, il serait souhaitable que le gouvernement annule la loi d'amnistie de 1978 (décret de loi 2191) qui a permis d'éviter, et continue d'empêcher, que des enquêtes exhaustives soient menées au sujet des violations commises avant 1978.

Je vous prie de croire, monsieur le président, à l'expression de nos respectueuses salutations -



Lyon le 4-11-1992

Monsieur le Président

Au titre de membre d'AMNESTY INTERNATIONAL, je viens vous exprimer ma préoccupation au sujet d'un possible transfert vers la juridiction militaire d'enquêtes, à propos de la torture et de la "disparition" de :

ALFONSO CHANFREAU OYARCE

Étudiant en philosophie, âgé alors de 24 ans, dirigeant du MIR, fut enlevé de son domicile le 30 juillet 1974 par des membres de la DINAMICA, ainsi que sa femme arrêtée le lendemain. Cette dernière fut amenée dans une pièce où, les yeux bandés, on l'a forcée à entendre les cris de torture de son mari. Les tribunaux militaires ont toujours fait preuve d'une incapacité totale à enquêter sur les cas de violations des droits de l'homme, donc impossibilité de faire comparaître les coupables en justice.

Nous n'oublions pas l'impunité dont ont joui les responsables de ces violations sous l'ancien gouvernement militaire.

Je vous demande instamment, Monsieur le Président, de garantir la comparution en justice de ces coupables, afin que la lumière soit faite sur des cas tels que celui d'ALFONSO CHANFREAU OYARCE. Je vous demande, non moins instamment, d'annuler la loi d'amnistie de 1978 (décret de loi 2191) qui a permis d'éviter et évite encore que justice soit faite, en empêchant la poursuite d'enquêtes exhaustives au sujet des violations commises avant 1978.

Dans l'espoir que vous accéderez à mes demandes, ce dont je vous remercie par anticipation, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma considération distinguée.

D. Madonna
4 avenue Foch - 69006 Lyon (France)

URGENT

PAR AVION



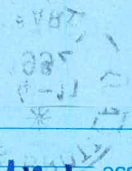
AÉROGRAMME

M Sr Patricio AYLWIN AZOCHAR
Presidente de la República de CHILE
Palacio de la Moneda
SANTIAGO CHILI

ARCHIVO PRESIDENCIAL
09 NOV 1992
PRESIDENCIA DE LA REPUBLICA

Deuxième pliage

Ce pli ne sera pas acheminé par avion
s'il contient un objet quelconque.



EXPÉDITEUR : D Madama Foch - 69006 LYON
Nom
Adresse
FRANCE